Francis BRIEST

Donjon de VEZ

60117 VEZ

Tél : 06 09 04 01 01

Courriel : effi.fb@gmail.com

Madame le Commissaire Enquêteur

Du PLU de VEZ

Mairie de VEZ

21 bis rue de la Croix Rebours

60117 VEZ

VEZ le 24 janvier 2022

Par courriel : [vez.enquête.plu@orange.fr](mailto:vez.enquête.plu@orange.fr)

Par RAR

Madame le Commissaire Enquêteur,

J’interviens en qualité de propriétaire du monument historique, le Donjon de VEZ.

Il me paraît utile de porter à votre connaissance ou de vous rappeler les efforts faits par la Communauté de communes de Crépy en Valois et par la Commune de VEZ pour créer dans notre belle région une animation culturelle, sous forme d’un parcours d’initiation aux monuments et à l’art.

Dans le cadre d’une assemblée générale de fin décembre 2020, la Communauté de communes a voté le principe de ces activités culturelles.

La Commune de VEZ y participe notamment grâce au Donjon de VEZ.

Dès avant cette décision j’organisais chaque année une exposition d’œuvres, la plupart du temps en extérieur gratuite et en intérieur.

Une partie de ces expositions peut se tenir dans des galeries dont l’entrée se trouvent en haut et au nord de la parcelle 14 et à l’entrée à partir du domaine public du parc du Donjon. Les galeries s’étendent sous la parcelle 19 et au-delà.

Dans la mesure où l’ouverture au public et l’accueil du public est susceptible de générer des contraintes de créations d’édicules ou au plus de bâtiments de taille réduite en infrastructure ou en sous-sol, il apparaît indispensable que le haut de la parcelle 14 et toute la parcelle 19 soient intégrées dans la zone UA. En effet la commune propriétaire de la parcelle 19 et du chemin communal qui sépare les parcelles 14 et 19 est intéressée par la continuation de notre projet qui permettrait une visite par le public de galeries médiévales.

J’ai donc l’honneur de vous demander de noter une observation sur le fait qu’il serait du plus grand intérêt pour le développement touristique de la commune de classer le haut de la parcelle 14 vers le nord et la parcelle 19 ensemble le chemin qui les séparent, dans la zone UA.

Je me permets de joindre à mon envoi un plan cadastral sur lequel la zone considérée est entourée à la main levée d’un trait de pointillés verts.

Je vous prie de croire, Madame le Commissaire Enquêteur, à l’assurance de ma considération distinguée.

PJ Plan cadastral annoté